

Dans ce numéro

1. Régulation du cormoran
2. Nos pêches électriques, Suivi des travaux sur l'Allaine...
3. Formation des Elus
4. Gestion de la Suarcine
5. Dans nos AAPPMA
6. A venir...

1. Régulation du cormoran

La Fédération Nationale de la Pêche en France dénonce des arbitrages inacceptables en faveur du grand cormoran.

Le grand cormoran a toujours fait l'objet d'une procédure de régulation. Jusqu'ici, le ministère de la Transition écologique définissait un quota triennal de tirs département par département, non seulement pour les piscicultures mais aussi pour les eaux libres. Mais coup de tonnerre, le 1er octobre 2022, prétextant des arrêtés suspendus suite aux recours départementaux déposés

par la LPO (15 recours en 2021 sur 97 arrêtés), **le ministère n'a tout simplement pas reconduit les autorisations de tirs de régulation du cormoran sur les eaux libres françaises pour la période 2022-2025.**

Le conseil d'administration de la FNPF, réuni le mardi 4 octobre 2022, a donc acté des mesures fortes pour marquer son profond désaccord avec cette décision.

Des effectifs de cormorans en hausse

Protégé par la Directive Oiseaux, le grand cormoran poursuit son expansion et hiverne au bord des rivières et plans d'eau où vivent des espèces piscicoles. **Chaque automne/hiver, ils sont environ 100 000 à s'installer en France** après avoir nidifié en Europe du Nord et une partie s'est dorénavant sédentarisée. Redoutables prédateurs, **ils consomment entre 300 et 500 grammes de poisson par jour chacun** en s'attaquant aux espèces disponibles dont les migrateurs,



L'augmentation des populations est documentée par le Rapport triennal de Loïc Marion, publié en novembre dernier. Il recense plus de 11 000 couples sur le territoire, soit une progression de 16 % depuis 2018. Cette progression est avant tout due aux populations continentales (+20%), qui se retrouvent dans 52 départements, dont cinq nouveaux (Puy-de-Dôme, Creuse, Vienne, Charente et Isère). La population côtière baisse légèrement (-1%) mais reste présente dans sept départements. Il est également important de noter que la sédentarisation de l'espèce s'accélère avec près de 20% d'augmentation du nombre de dortoirs depuis 2015.

Une bonne santé au mépris des poissons

Pourquoi le ministère accorde-t-il une importance prédominante au bon état des cormorans en dépit de celui d'espèces piscicoles tout aussi protégées telles que saumons, anguilles, brochets...

Alors que les structures de pêche de loisir multiplient les projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de leur biodiversité, quoi de plus décourageant que de les voir anéantis par un prédateur dont il est pourtant possible de ralentir la progression.

La colère de la FNPF et des actions concrètes consécutives

Malgré des échanges énergiques et étayés de données issues des fédérations départementales de pêche (contenus stomacaux, recensement...), les arbitrages ministériels de la rentrée sont venus fortement contrarier la dynamique du réseau associatif de pêche de loisir pour la protection du milieu aquatique.

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a bien demandé la réalisation d'une étude nationale coordonnée par l'OFB, avec l'appui humain et matériel des structures de pêche de loisir pour apporter des preuves concrètes de l'impact des cormorans sur les populations piscicoles, mais le sujet est explosif au sein des structures de pêche de loisir, prêtes à en découdre !

Ainsi lors du conseil d'administration du 4 octobre 2022, **les administrateurs de la FNPF ont décidé à l'unanimité d'attaquer l'arrêté du 19 septembre 2022** fixant les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les grands cormorans. Ils ont également approuvé la séquestration de la Redevance Milieux Aquatiques versée par les pêcheurs (montant approximatif de 8 millions d'euros) et du règlement des baux de pêche publics.

Suite à ces premières décisions d'ampleur, la FNPF ne s'interdit en rien d'autres actions fortes à l'avenir.

Claude Roustan, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique, déclare :

« Le réseau associatif de pêche de loisir est un partenaire environnemental, reconnu et de longue date, de l'Etat. Nous ne comprenons pas cette décision décorrélée de la réalité terrain et souhaitons montrer notre profond mécontentement à notre ministère de tutelle et aux plus hautes instances de l'Etat. Nous avons, à cet effet, demandé un entretien avec le chef de l'Etat dont nous attendons la réponse ! »

2. Les travaux sur l'Allaine se poursuivent...

Pour que **les travaux sur l'Allaine au centre-ville de Delle** puissent se poursuivre, nos équipes ont dû intervenir de nouveau pour une pêche électrique. Après de nombreux reports, celle-ci s'est déroulée dans de bonnes conditions météorologiques ce lundi 17 octobre, au matin.

Une fois de plus, nous avons dû faire appel à nos collègues des Fédérations du Haut-Rhin et de Haute-Saône et à nos fidèles



bénévoles, sans qui ces opérations n'auraient pu avoir lieu. Nous en profitons pour les remercier vivement.

De **nombreux poissons** ont ainsi pu être pêchés, comme des vairons, des loches, des gardons, des truites fario, des épinoches, et même des ombres communs, seul endroit du département où nous pouvons en trouver. Ils ont été remis à l'eau dans le même cours d'eau, en aval de l'Intermarché.

3. Nos élus partent en formation

Qui dit élections (en ce début d'année), dit potentiellement nouvelles équipes à la tête de nos structures...

L'objectif est de **former nos élus** (Conseil d'administration de la Fédération du Territoire de Belfort, mais aussi les membres du bureau de nos AAPPMA). Cette formation nous permettra de mieux comprendre l'organisation de nos structures, le fonctionnement du flux financier et les relations avec les services de l'État ainsi que l'ensemble des outils qui sont associés.

Cette formation sous couvert de l'Association Régionale et déployée dans tous les départements de Bourgogne / Franche-Comté devrait être mise en place dans les mois à venir.

Journée d'intégration des élus

Le réseau associatif de la pêche Le loisir pêche



Journée d'intégration des élus

Le grand cycle financier Les partenaires



Journée d'intégration des élus

La politique de l'eau

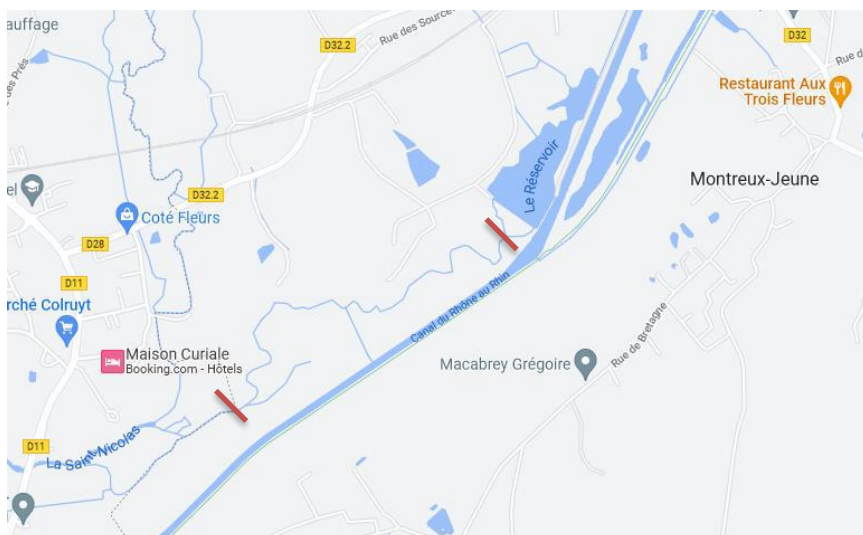


4. Gestion de la Suarcine

L'AAPPMA de Montreux-Château nous a sollicitée dernièrement pour une demande particulière en lien avec la rivière **Suarcine**. Cette rivière prend naissance dans le Territoire de Belfort, puis traverse sur quelques communes le Haut-Rhin, pour enfin retrouver notre département et confluer avec la Saint-Nicolas.

Cette AAPPMA très active, entretient régulièrement les rivières dont elle à la charge et notamment la Saint-Nicolas.

Ce secteur n'étant géré par aucune AAPPMA du Haut-Rhin, le **Président de la Fédération du Haut-Rhin, Monsieur Jean-Claude Zwickert leur octroie donc la gestion de ce tronçon**, qui s'étend de la sortie du réservoir à l'entrée dans notre département, soit une longueur de quelques centaines de mètres (voir plan ci-dessous) ; l'AAPPMA nous fera part de son projet sur ce linéaire dès que celui-ci sera "ficelé". Nous en profitons pour remercier la FD68.



5. Dans nos AAPPMA

87, c'est le **nombre de pêcheurs** présent à la Journée Truites organisée par l'**AAPPMA de Trévenans** le dimanche 9 octobre. 80% de ces pêcheurs sont des fidèles à cette manifestation qui a lieu sur le petit étang.



L'**AAPPMA de Belfort-Bavilliers** a organisé ce dimanche sa **dernière Journée Truite de la saison** à l'étang Lechir à Sermamagny.

Pas moins de **115 pêcheurs** ont répondu présents, en cette belle journée d'automne.

Depuis plusieurs années, l'**AAPPMA La Plongeotte** propose un apprentissage des activités liées à la pratique de la pêche à la mouche. Au programme, montage d'une multitude de mouches (sèches, émergentes, nymphes, streamers, ...) mais aussi, si le temps le permet, la mise en condition sur le terrain avec la découverte des différentes techniques de lancer sur un parcours adapté à cette pratique si particulière. Pas de crainte liée au matériel, nous mettons gratuitement à votre disposition tous les moyens nécessaires : étaux, matériel de montage, plumes, fils, cannes, moulinets, soies, bas de ligne, ...

Et cerise sur le gâteau, ce partage est non seulement valable pour les adhérents de La Plongeotte mais aussi pour tous ceux qui souhaitent découvrir cette technique passionnante.

Rendez-vous donc le **dimanche matin** dans notre local **à Delle** situé à l'arrière du restaurant des Remparts **de 10h à 12h**.

La convivialité et la générosité sont nos leitmotivs.



9. A vos agendas



RAPPEL :

Il vous reste encore un peu de temps pour profiter de la **carte de pêche Personne Majeure avec 50% de réduction.**

Vous ne payez que **39,20€** (pour les AAPPMA réciprocitaires) au lieu de 78,40€, et vous pouvez vous adonner aux plaisirs de la pêche jusqu'au 31 décembre !

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur :

<https://www.cartedepeche.fr/>



IL RESTE DES PLACES...

L'AAPPMA de Belfort-Bavilliers organise sa 1^{ère} édition d'un **concours Float Tube** à l'Étang des Forges de Belfort, le dimanche 6 novembre 2022.

Inscription sur www.douce-savoureuse.com



L'AAPPMA de Trévenans organise une **soirée dansante avec friture de carpes.**

Rendez-vous le :

Samedi 12 Novembre à 19h00

Uniquement sur réservation
au 06-07-41-10-41
ou au 06-80-22-92-16



L'équipe de la Fédération de Pêche du Territoire de Belfort vous remercie de votre attention.

Nous contacter

Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu
Aquatique du Territoire de Belfort

3A Rue d'Alsace – 90150 FOUSSEMAGNE
@ : contact@fede-peche90.fr

☎ : 03 84 23 39 49
Site internet : <http://territoiredebelfort.federationpeche.fr/>